## [Critères pour obtenir le Sceau de bialphabétisation de l’État de New York](#_bookmark0) (NYSSB)

1. Les élèves souhaitant recevoir le sceau de bialphabétisation de l’État de New York (NYSSB) doivent remplir tous les critères permettant d’obtenir un diplôme Regents\* de l’État de New York.
2. En plus des critères minimum présentés ci-dessus, les élèves souhaitant recevoir le NYSSB doivent recevoir trois (3) points pour le critère de langue anglaise et trois (3) points pour le critère de langue du monde.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| CRITÈRE DE DÉMONSTRATIONDE LA MAÎTRISE DE LA LANGUE ANGLAISE | NOMBRE DE POINTS | CRITÈRE DE DÉMONSTRATIONDE LA MAÎTRISE D’UNE LANGUE DU MONDE | NOMBRE DE POINTS |
| 1 A. Obtenir 80 points ou plus lors de l’examen Regents de l’État de New York sur la langue anglaise\*\*ouPour les apprenants de la langue anglaise, obtenir 75 points ou plus dans deux examens Regents autres que celui sur la langue anglaise\*\*, sans traduction. | 1 | **2 A.**  Obtenir une note de 85 ou plus à l’issue d’un cours de langue Checkpoint de niveau C ou une note équivalente suivant un autre système de notation déterminé par le district et approuvé par la commissaire et correspondant aux normes de Checkpoint C. | 1 |
| 1 B. Pour les apprenants de la langue anglaise, obtenir un score moyen de 290 ou plus au test d’aptitude en anglais langue seconde (NYSESLAT) de l’État de New York entre les classes de Grade 9 et Grade 12. | 1 | **2 B.** Fournir des relevés de notes d’une école située en dehors des États-Unis et justifiant d’au moins trois ans d’instruction dans la langue natale de l’élève à partir du Grade 8, avec des résultats moyens de B ou plus. | 1 |
| 1 C. Obtenir une note de 85 ou plus dans tous les cours de langue anglaise de Grade 11 et Grade 12 ou une note équivalente suivant un autre système de notation déterminé par le district et approuvé par la commissaire. | 1 | **2 C.** Pour les élèves inscrits dans un programme d’éducation bilingue, obtenir une note de 85 ou plus à tous les devoirs de langue étrangère requis ou une note équivalente suivant un autre système de notation déterminé par le district et approuvé par la commissaire. | 1 |
| 1 D. Être jugé compétent lors d’une évaluation agréée de langue anglaise (voir « évaluations de langue anglaise agréées » page 49). | 1 | **2 D.**  Être jugé compétent lors d’une évaluation agréée de langue du monde Checkpoint C (voir « évaluations de langue du monde Checkpoint C agréées et notes minimales requises » pages 50 à 52). | 1 |
| 1E. Présenter un projet de fin d’études remplissant les critères de maîtrise de production et de compréhension orales et écrites définis par le Comité du NYSSB du district devant un jury qualifié en langue anglaise. | 2 | 2E. Présenter un projet de fin d’études remplissant les critères de maîtrise de production et de compréhension orales et écrites définis par le Comité du NYSSB du district et correspondant aux normes d’apprentissages Checkpoint C de l’État de New York devant un jury qualifié en langue cible. | 2 |

Les aménagements des tests recommandés par un Programme d’éducation individualisée (IEP) ou par un Plan d’aménagement au titre de la section 504 doivent être fournis aux élèves porteurs de handicap pour toutes les évaluations organisées au niveau de l’État et du district, conformément à la politique de l’État. Les élèves porteurs de handicap doivent aussi bénéficier de ces aménagements des tests pour les évaluations de langue du monde Checkpoint C lorsque cela est possible.

\*Les élèves scolarisés dans des écoles alternatives approuvées par la commissaire seront évalués selon les critères de leur école.

\*\*Pour plus d’informations sur les dérogations concernant ces évaluations, voir les questions 72, 73, 91 et 92.